



Bornage amiable pour diviser un terrain

Par **GK**, le **05/10/2020** à **06:07**

Bonjour,

Nous avons une maison avec un accès copropriété. Nos voisins voudrions bien utiliser cette chemin pour avoir accès à une parcelle après la division du terrain en 2 parcelles.

Ils ont planifié de nous expliquer le plan pour avoir notre d'accord mais ils ont jamais pris un rdv.

Pendant nos vacances ils ont réalisé un bornage amiable c'est-à-dire on ne pouvait pas être présente.

Est-ce que c'est possible d'utiliser cette accès copropriété sans notre d'accord à cause de notre absence pendant le bornage?

Merci pour votre conseil.

Par **GK**, le **05/10/2020** à **11:23**

Merci pour votre réponse.

Il s'agit d'un route départementale ou il se trouve le terrain à diviser.

Notre terrain est derrière de ce terrain. Pour joindre notre terrain il y a un chemin à côté du terrain à diviser. Nous sommes propriétaire de ce chemin ensemble avec le propriétaire d'une autre maison à côté de chez nous.

Ceux qu'ils vont diviser le terrain veulent utilisé ce chemin pour joindre 2ème terrain après la division.

Nous avons reçu l'invitation à bornage amiable un jour avant d'être parti en vacances. Nous avons contacté l'agence géomètres experts par mail avec une demande de reporter cette bornage. Ils ont lu le mail , pas repondu et après nos vacances nous nous sommes rendu compte que la bornage était fait. Je veux juste savoir est-ce qu'ils ont le droit de prendre ce chemin sans notre d'accord parce que on était pas présente?

J'espère c'est plus clair maintenant.

Par **janus2fr**, le **05/10/2020** à **13:55**

Bonjour,

Non, ce n'est pas clair.

Vous dites que vous êtes propriétaire de ce chemin en indivision avec un autre voisin, je ne vois pas bien ce qu'un bornage pourrait y changer ? Sauf si ce bornage permet de révéler qu'en vérité, ce chemin n'est pas sur votre parcelle...